



La Londe les Maures, le **16 JAN. 2024**

François de CANSON
Président de la Communauté de communes
Méditerranée Porte des Maures

à

Madame, Monsieur,
La (le) déclarant(e) de meublés
« **Décla'Loc** »

Direction Générale des Services
Delphine BARRIAU

*Affaire suivie par Véronique MICHEL
Directrice Habitat*

Nos réf: FdC/DB/VM n°2024-007

Objet : Logement à destination des travailleurs saisonniers

Madame, Monsieur,

Le bilan de la saison estivale 2023 est très positif. Le Var a conservé sa position sur la scène touristique régionale, entraînant la création de nombreux emplois saisonniers.

Le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures que je préside ne dispose pas pour autant d'une capacité d'hébergement suffisante pour satisfaire à cette demande temporaire très importante. Notre territoire littoral doit en effet absorber une population de touristes qui s'accroît de façon considérable entre la saison estivale et le hors saison.

Les travailleurs saisonniers peinent à trouver des solutions de logement viables du fait de loyers trop importants ou encore d'un manque de solutions d'hébergements tout en tenant compte des moyens de transport et des horaires décalés.

J'ai voulu relever ce défi majeur pour que cette difficulté ne constitue pas un frein à l'activité touristique de notre territoire. Le logement de la main d'œuvre saisonnière est une question complexe pour les travailleurs eux-mêmes et aussi pour notre territoire. L'hébergement est indéniablement un levier pour attirer, stabiliser et fidéliser les saisonniers.

Ainsi, en mars 2023, je vous ai sollicité pour vous encourager à mettre en location votre logement au profit des travailleurs saisonniers.

Près de 30 propriétaires ont accepté de mettre à disposition leurs biens au bénéfice de ces travailleurs. Je les en remercie vivement.

Dans cet engagement contractualisé dont mes services assurent l'interface, les propriétaires ont bénéficié de nombreux avantages (pérennité des loyers d'avril à octobre, absence de rotation, garantie du paiement des loyers versés directement par les employeurs...).

Afin de préparer au mieux la saison estivale 2024, je me permets de prendre à nouveau votre attache et vous invite à contacter notre directrice de l'habitat en charge de ce dossier, Madame Véronique MICHEL, qui répondra à vos interrogations au 04 94 00 05 86.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes meilleures salutations.

François de CANSON

Président de la Communauté de communes

Méditerranée Porte des Maures

Maire de la Londe les Maures

Vice-président de la Région

Provence Alpes Côte d'Azur

